Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE METHODE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Annick PAQUET
Tél : 01 49 55 84 77
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BSA/0901060
MOD10.21 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8026

Date: 19 janvier 2009

Date de mise en application : Immédiate
Nombre d'annexe : 0

Objet : FCO - formations « entomologie » - Codes EPICEA

Références :

- Note de service DGAL/SDSPA/N2009-8002 du 06 janvier 2009 : Fièvre catarrhale ovine – Surveillance entomologique du territoire – Piégeages – Dispositif 2009

Résumé : La présente note porte à votre connaissance les codes EPICEA des formations « entomologie » organisées par le CIRAD

Mots-clés : FCO - vecteurs - formation

Destinataires	
Pour exécution : Directions départementales des services vétérinaires	**Pour information** :

Par la note de service DGAL/SDSPA/N2009-8002 du 06 janvier 2009, je vous ai informé de l'évolution du dispositif de surveillance entomologique du territoire.

Dans ce cadre, des formations sont organisées par le CIRAD.

Vous voudrez bien prendre note des codes EPICEA de ces formations, dont les dates ont été modifiées afin de prendre en compte notamment les difficultés de transport attendues pour le 29 janvier 2009 :

- session des 5 et 6 février 2009 : code EPICEA **105255**
- sessions des 10 et 11 février 2009 : code EPICEA **105257**
- session des 12 et 13 février 2009 : code EPICEA **105258**
- session des 17 et 18 février 2009 : code EPICEA **105259**

La sous-directrice de la santé
et de la protection animales

Claudine LEBON